



FICHE INFO

L'entretien de votre installation d'assainissement individuel

Pour maintenir votre système d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement le plus longtemps possible, un entretien régulier est nécessaire.

EVACUATION

Veiller à ce que la canalisation de rejet ne soit pas obstruée. Pour le vérifier, ouvrez un robinet et vérifiez que l'eau arrive dans la fosse.

BAC À GRAISSE (si présent)

Enlever régulièrement les graisses accumulées (à évacuer dans un sac poubelle ordures ménagères).

PRÉFILTRE

Nettoyer au minimum 2 fois par an, le média filtrant hors de la fosse à l'eau claire

POMPE DE RELEVAGE ET CHASSE AUTOMATIQUE

Vérifier fréquemment le bon état de fonctionnement, nettoyer régulièrement le flotteur

FOSSE TOUTES EAUX

Faire vidanger la fosse lorsque la hauteur de boues dépasse 50 % du volume utile et conserver les justificatifs.

SEUL UN VIDANGEUR AGRÉÉ par le préfet peut effectuer les vidanges

FILIÈRE AGRÉES

Il convient de se reporter aux conditions d'entretien du fabricant

- **Conseil** : la souscription à un contrat de maintenance est recommandée. Il permet de garantir un fonctionnement optimal du traitement, assurer le maintien de la garantie. Le fabricant reste celui qui connaît le mieux son produit.

Il est important de **NE PAS JETER DANS LA FOSSE** :

Lingettes ● Serviettes hygiéniques ● Tampons ● Préservatifs ● Eléments grossiers susceptibles d'obstruer les canalisations ● Produits polluants ou corrosifs (peintures, solvants, pesticides, huile de friture, huile de vidange)

Les produits polluants ou corrosifs ne sont pas traités par l'installation d'assainissement individuel. Ils nuisent à l'activité des bactéries, diminuent l'efficacité du traitement des autres polluants et peuvent boucher vos canalisations.